

Comment réclamer les frais extraordinaires à mon ex ?

Mise à jour : Mardi 13 février 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Consultez votre **jugement** ou vos **conventions** de divorce par consentement mutuel.

Ces documents doivent prévoir comment réclamer les frais extraordinaires.

Si vous n'avez **pas de jugement** ou de **conventions**, en cas de conflit, adressez-vous au **juge de la famille**.

Pour les jugements et conventions de divorce par consentement mutuel faits **depuis le 2 mai 2019** :

En principe, les frais extraordinaires doivent être réglés à la fin de chaque trimestre :

- le parent qui demande le paiement doit communiquer le décompte des frais et la copie des justificatifs ;
- le parent qui doit payer doit le faire dans les 15 jours qui suivent la communication du décompte et des justificatifs.

Mais, d'autres modalités peuvent être prévues :

- par le juge (dans son jugement) ;
ou
- par les parents de commun accord (dans des conventions de divorce par consentement mutuel).

Donc consultez votre jugement ou vos conventions de divorce par consentement mutuel.

Pour plus d'informations, consultez nos schémas dans les « documents types ».

Attention, demandez l'**accord de votre ex par écrit** avant d'engager des frais extraordinaires. En effet, s'il n'a pas donné son accord, il pourrait refuser de payer. Cela ne concerne pas les situations d'urgence, où il n'est pas possible de demander l'accord préalable de l'autre parent.

Si votre ex ne paie pas les frais extraordinaires réclamés, adressez-lui un rappel et/ou tentez de trouver une solution amiable éventuellement avec l'aide d'un médiateur familial. Sans réaction de sa part, vous pouvez faire appel :

- au SECAL ;
ou
- à un huissier de justice (saisie)

Pour plus d'informations sur le SECAL, voyez notre rubrique [Service des créances alimentaires \(SECAL\)?](#)

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 203bis du Code civil](#)

[Arrêté royal du 22 avril 2019 fixant les frais extraordinaires résultant de l'article 203, § 1er du Code civil et leur modalité d'exécution](#)

Les documents types

[Schéma explicatif : Les frais extraordinaires, c'est quoi ?](#)

[Schéma explicatif : Comment réclamer le paiement des frais extraordinaires ?](#)

